

Source : <https://energieetenvironnement.com/2018/05/18/qui-a-clandestinement-repris-la-production-du-cfc-11/>

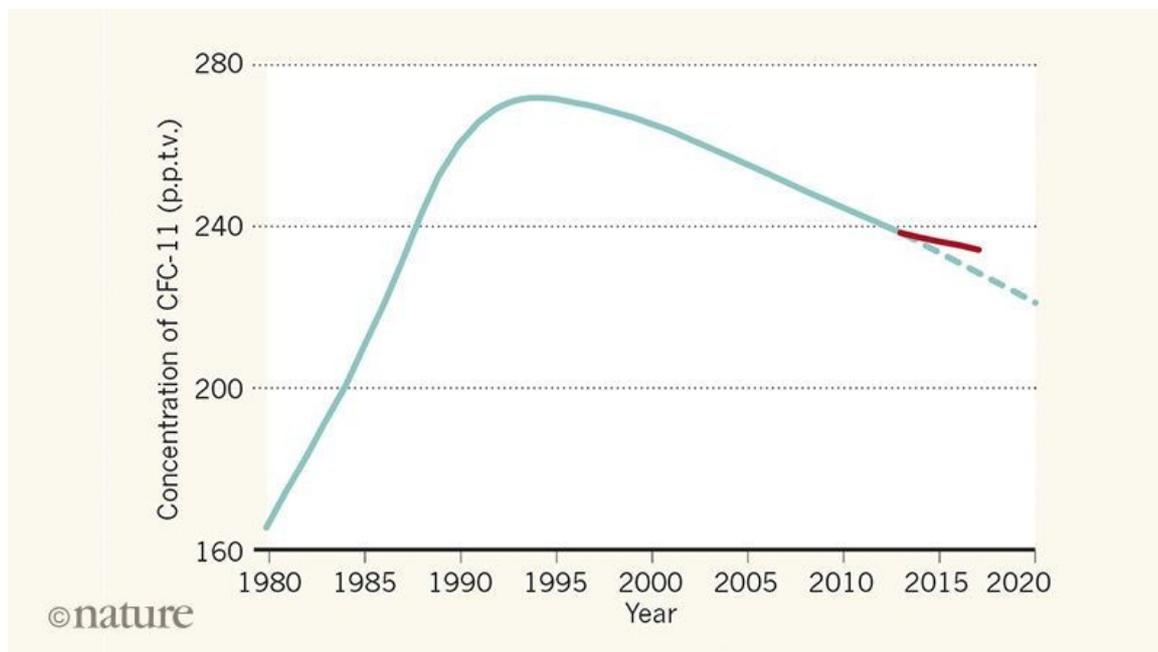
Téléchargement 18 05 2018

Philippe Gauthier – 18 05 2018

Qui a clandestinement repris la production du CFC-11?

Le CFC-11 fait un retour aussi inattendu que préoccupant. Cet aérosol, interdit par le protocole de Montréal en 1987, est l'un des chlorofluorocarbones responsables de la destruction de la couche d'ozone. Or, sa concentration dans l'atmosphère ne diminue pas aussi vite que prévu depuis 2012, [selon les travaux d'une équipe de recherche](#) dirigée par Stephen A. Montzka, de la NOAA. Ceci ne peut avoir qu'une seule explication : quelqu'un, quelque part, a clandestinement et massivement repris la production.

Le CFC-11 appartient au groupe des chlorofluorocarbones, une catégorie de produits chimiques utilisés à partir des années 1930 comme aérosols, solvants et réfrigérants. Vers 1970, le chimiste britannique James Lovelock (à qui l'on doit aussi l'hypothèse de Gaïa) a constaté leur remarquable persistance dans l'atmosphère et a postulé que leur destruction ne pouvait avoir lieu que dans la stratosphère. Ceci a été confirmé, en 1985, par la découverte du fameux « trou » dans la couche d'ozone. La communauté internationale a réagi avec énergie en adoptant dès 1987 le protocole de Montréal interdisant les CFC.



Cet exemple unique de mobilisation internationale en faveur de l'environnement a donné des résultats, puisque les taux atmosphériques de CFC ont diminué tout le long des années 1990 et 2000, permettant à la zone d'ozone de se rétablir en partie. Mais les chercheurs ont observé que le rythme de diminution ralentit depuis 2012 à peu près. Seule explication possible : il existe une nouvelle source de CFC-11, ce qui revient à dire que quelqu'un en a repris la production en secret.

Un examen minutieux des données laisse penser que ces émissions de source clandestine sont de l'ordre de 13 000 tonnes par année et qu'elles émanent du l'est de l'Asie. Mais pour le reste, les chercheurs se perdent en conjectures. Il existe des alternatives efficaces et bon marché au CFC-11 et on imagine mal quel pourrait être aujourd'hui le marché pour ce produit illégal.

L'accusation est grave et aura des conséquences politiques. Le Secrétariat de l'ozone, un organisme des Nations-Unies responsable de l'application du protocole de Montréal, entend bien trouver le coupable, car la crédibilité de l'institution en dépend. L'utilisation d'avions équipés de détecteurs a été évoquée. En plus de détruire la couche d'ozone, le CFC-11 est aussi un puissant gaz à effet de serre. Par contre, le protocole est non punitif et la solution passera sans doute par une négociation avec le coupable.

« Je fais ces mesures depuis plus 30 ans et c'est la chose la plus étonnante que j'aie pu observer », a déclaré Stephen Montzka. Le chercheur et son équipe soulignent que l'incident montre qu'on ne peut tenir la réglementation environnementale pour acquise et que la surveillance est essentielle au maintien de la conformité. Et les satellites ne suffisent pas : il faut aussi des réseaux de mesure *in situ*, sans quoi il est difficile de déterminer le point d'émission des polluants.

Sources :

- Nature, [An unexpected and persistent increase in global emissions of ozone-depleting CFC-11](#)
- Nature, [Evidence of illegal emissions of ozone-depleting chemicals](#)
- Washington Post, [Someone, somewhere, is making a banned chemical that destroys the ozone layer, scientists suspect](#)